

Circulaire de rentrée 2019-2020

Bonjour à tous !

Toute l'équipe de l'école Sainte Marie Lannouchen souhaite la bienvenue aux nouveaux parents et aux familles qui nous sont fidèles.

Voici quelques informations facilitant une bonne organisation de la vie de l'école.

Bonne rentrée à tous !

Répartition des élèves, personnel de l'école, présidents des associations.

Filière monolingue :

PS1-PS2 : Mmes Marie-Pierre Guénolé (lundi et mardi) et Céline Joseph (jeudi et vendredi)
secondées par Mme Isabelle Azou

PS-MS : Mme Guillemette Morvan secondée par Mme Gwenaëlle Michinot

GS : Mme Pascale Kerdilès secondée par Mme Maéva Pérès
Décharge de direction le vendredi toute la journée: Mme Sophie Piaud

Filière bilingue :

PS1-PS2- MS : Mme Caroline Mailloux secondée par Mme Brigitte Morin

MS-GS : Mme Cécile Maupaix (lundi, mardi et jeudi) et Mme Isabelle Pham (vendredi)
secondée par Mme Lydia Djadour

Poste Dispositif d'Adaptation : Mme Laëtitia Kerbirou

AESH : Mme Rachel Delaunay

Présidente O.G.E.C : Mme Estelle Zilliox

Secrétaire-comptable O.G.E.C : Mme Karen Piton

Président A.P.E.L : M. Nicolas Piccavet



Informations sur le fonctionnement de l'école:

x Horaires

Les heures de surveillance sous la responsabilité de l'école, sur la cour de récréation ou dans la salle de jeux sont :

8h30-8h45
11h55-12h05
13h15-13h30
16h30-17h

Temps de classe : 8h45 → 11h55 / 13h30 → 16h30



A 11h55, les enfants qui déjeunent à la maison, vous attendront dans la salle de jeux.

A 16h30, seuls les enfants des classes de Cécile et Pascale attendront leurs parents dans la salle de jeux. Les enfants des autres classes resteront dans leur classe vous attendre.

x Garderie:

x **Le matin de 7h30 à 8h30** : Lydia Djadour accueille les enfants dans la salle de cantine. Puis jusqu' à 8h45, les enfants sont sous la responsabilité de Mmes Isabelle Azou et Brigitte Morin dans la salle de jeux.

x **Le soir**

→ de 16h30 à 17h (garderie gratuite sans goûter, sous la surveillance d'une enseignante dans une classe, cf planning sur panneau d'affichage dans le hall)

→ de 16h30 à 19h (garderie facturée à partir de 17h, avec goûter) dans la salle n°5 : vous inscrirez votre enfant sur la **feuille verte** qui se trouve près de la porte de sa classe.

x **Tarifs** : 0,60€ le $\frac{1}{4}$ d'heure. Tout dépassement horaire sera surfacturé.

Goûter : 0,60€

Horaires facturés : de 7h30 à 8h30 et de 17h à 19h

x **Cantine** : Gwenaëlle, Brigitte et Maéva s'occupent des enfants à la cantine tous les jours.

Il est inutile d'apporter une serviette de table ; nous distribuons des serviettes en papier.

Les repas sont préparés par la société de restauration Convivio.

x **Tarifs** : 3,60 € le repas

x **Inscription** : vous devez inscrire votre enfant à la cantine sur la **feuille jaune** qui se trouve près de la porte de la classe, **LA VEILLE À 9H.**

Pour les enfants mangeant à la maison, le retour à l'école l'après-midi ne peut pas se faire avant 13h15.

x Sieste :

x Tous les enfants de PS font la sieste en salle de sieste. Les enfants de MS peuvent également y aller selon leurs besoins.

x Apporter un sac de couchage, glissé dans un grand sac cabas (merci de marquer les 2 sacs au nom de l'enfant ainsi que tous leurs vêtements (pantalon, pull, chaussures....) afin d'éviter les confusions.

- ✗ Horaires de la mise à la sieste :
 - ✗ 13h00 : réservé pour les enfants restant manger à la cantine ;
 - ✗ 13h30 : l'ASEM accompagne les enfants en salle de sieste
 - ✗ Pour éviter de déranger les enfants déjà endormis, seuls les membres de l'équipe éducative sont autorisés à se rendre à la salle de sieste. Nous vous demandons de confier votre enfant, ainsi que ses affaires à l'adulte présent sur la cour.
- ✗ Si en cours d'année, votre enfant reste toute la journée à l'école, prévenez l'enseignante à l'avance afin qu'on puisse réorganiser la salle de sieste.

GESTION / COMPTABILITÉ / DIRECTION

La contribution scolaire, spécifique à l'enseignement privé, doit permettre de couvrir une partie des charges immobilières de l'école. Son montant est de 25€/mois. Pour les familles de trois enfants scolarisés dans un établissement de l'enseignement catholique de Landivisiau, une réduction de 10 % est appliquée pour chaque enfant.

Tout le courrier concernant les paiements est à déposer dans la boîte aux lettres verte (OGEC) située près du secrétariat.

Nous vous proposons d'effectuer les règlements par prélèvement mensuel.

Les prélèvements démarreront le 15/10/19 jusqu'au 15/07/20. Ils sont reconduits d'une année sur l'autre.

Pour les familles optant pour la 1^{ère} fois pour le prélèvement automatique, nous vous demandons de fournir un relevé d'identité bancaire et de remplir le mandat SEPA qui se trouvera sur la fiche de renseignement distribuée le jeudi 5 septembre.

Vous pouvez utiliser vos chèques CESU pour régler la garderie.

Karen PITON, secrétaire-comptable, est présente à l'école tous les mardis après-midi de 14h15 à 16h45.

INFOS DIVERSES

x Anniversaires

Nous conseillons un gâteau (un seul gâteau suffit pour la classe). Cela nous semble plus convivial.

Nous ne distribuerons pas les bonbons.

Pour éviter toute jalousie entre les enfants, nous vous demandons de gérer les invitations en dehors de l'école.

- x Médicaments : Le personnel de l'école (enseignantes, ASEM) n'est pas habilité à donner des médicaments (sauf en cas de PAI établi avec le médecin scolaire).
- x Affaires personnelles : Pour éviter les **disputes** et les **envies**, les bonbons, et les jouets (poupées, voitures, figurines... sauf le doudou, bien sûr) sont interdits à l'école. Si vos enfants cassent ou perdent leurs bijoux, l'école ne peut être tenue pour responsable.

Les affaires oubliées sont accrochées aux portemanteaux de la classe ou de la salle de jeux.

Chaque année, des vêtements ne sont pas récupérés, faute de nom.

Ils seront entreposés dans le hall d'accueil. Les vêtements non récupérés seront donnés à une association à la fin du mois de septembre.

x **Le cahier de liaison ECOLE-FAMILLE** est le lien entre l'école et la famille, il servira à demander un rendez-vous, donner ou recevoir des informations concernant votre enfant.

**Il est nécessaire de signer chaque document lu et/ou complété.
Ce cahier est à remettre à l'enseignante dans la classe.**

Les infos sont également affichées sur la porte de chaque classe et sur le site :

<http://ecolesaintemarielandivisiau.fr/> , onglet infos-familles.

Vous pouvez vous abonner au site pour recevoir les notifications dès que paraît un nouvel article.

x **Fournitures à prévoir :**

- x Un casque (pour le vélo) marqué de son prénom et de son nom ; les casques resteront à l'école.
- x une boîte de mouchoirs
- x un gobelet en plastique marqué au nom de l'enfant
- x une mallette **avec poignée** : 33cmx26cm
- x un sac (sac à dos) pour les affaires de rechange, le doudou et le cahier de liaison.

x **Activité piscine :** pour les enfants de grande section : cycle de 10 séances à la piscine de Landivisiau de mars à juin 2020.

x **Les Activités Pédagogiques Complémentaires :** Les formulaires de proposition d'APC paraîtront dans le cahier de liaison pour les enfants de grande section au cours du mois de septembre.

x **Assurance scolaire**

L'établissement a inclus la garantie "Individuelle Accident" (dommages subis) des élèves, des enseignants et des bénévoles dans l'ensemble de ses garanties assurances.

Elle ne remplace pas la Responsabilité Civile qui est à votre charge.

La mutuelle St Christophe vous joint un courrier.

x **Eveil religieux**

En lien avec le calendrier des fêtes religieuses, nous assurons un éveil religieux dans les classes.

Deux temps forts sont prévus dans l'année :

- en décembre, en lien avec la fête de Noël, avec la collaboration de la paroisse ;
- au cours du troisième trimestre.

Cette proposition est libre de choix et si vous refusez que votre enfant participe à cet éveil, il suffit de prévenir l'enseignant de la classe.

x **Dates de vacances 2019-2020**

Toussaint : du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre .

Noël : du samedi 21 décembre au lundi 6 janvier.

Hiver : du samedi 15 février au lundi 2 mars.

Printemps : du samedi 11 avril au lundi 27 avril.

Eté: vendredi 3 juillet fin des classes

Lors du pont de l'Ascension, les classes vaqueront le **vendredi 22 mai 2020**.

SÉCURITÉ

x Portail

Pour sécuriser notre école, le portail est verrouillé.

L'ouverture du portail est automatisée et soumise à des heures d'ouverture et de fermeture.

Fonctionnement de l'ouverture du portail : cf affichage sur le portail.

Heures d'ouverture :

→ 7h30 - 9h15 / 11h50 - 12h30

→ 13h15 - 13h35 / 16h20 - 19h

En dehors de ces horaires, le portail sera verrouillé.

Nous vous remercions de respecter ces horaires pour un bon fonctionnement de l'école.

L'école n'est pas responsable d'accident survenant en dehors de ces heures officielles lors de fêtes, kermesses, réunions, matinées travaux. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

- x Des exercices de sécurité incendie, catastrophe/intrusion sont faits pendant l'année scolaire.

x Sortie de l'école

Soyez vigilants sur les parkings, sur la cour.

Nous vous remercions d'attendre l'ouverture des portes pour récupérer votre enfant.

Ne le laissez jamais seul au portail. Ne permettez pas à votre enfant de le fermer à votre place, même s'il vous semble qu'il travaille son autonomie. Il risquerait de refaire la même chose pendant une récréation ! Toute personne ne figurant pas sur la fiche de renseignements et venant chercher votre enfant devra être signalée par écrit à l'enseignante. Les enfants quittant l'école sont confiés à **l'adulte ou collégien** qui vient le chercher (**ils ne pourront pas partir avec des enfants d'âge primaire**).

Stationnement : Vous êtes nombreux à vouloir stationner sur le parking attenant à l'école mais n'oubliez pas qu'il y a un parking plus grand, en face de l'école, de l'autre côté de la rue.

Il y a régulièrement des personnes qui se garent sur la place réservée aux pompiers ou sur la place handicapée.

Par respect de la sécurité, je vous demande de ne pas stationner sur ces emplacements. Soyez prudents et faites attention aux piétons et particulièrement aux enfants qu'on ne voit pas lorsqu'on manœuvre en voiture.

Merci de prévenir toutes les personnes qui accompagnent votre enfant à l'école (assistante maternelle, grands-parents, famille...) de toutes ces modalités de sécurité.

- x **Absences et retards** : L'école maternelle est une école à part entière. Nous vous demandons donc de respecter les horaires et de conduire votre enfant à l'heure à l'école.

La régularité de votre enfant à l'école est importante. Merci de signaler toute absence.

NOTE des associations de parents d'élèves

L'école a absolument besoin de vous pour participer aux différentes activités et pour apporter de nouvelles idées.

Tous les parents sont les bienvenus pour faire partie des 2 associations. N'hésitez pas à nous le faire savoir.

Les membres des bureaux, vous feront parvenir les différentes dates des réunions et manifestations tout au long de l'année.

OGEC : Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques

Cette association a en charge :

- X la gestion financière et comptable de l'établissement ;
- X l'entretien des matériels pédagogiques et des bâtiments ;
- X l'emploi des personnels non enseignants.

APEL

Les membres de l'APEL sont des bénévoles mettant à disposition compétences et disponibilités au service de l'école.

X Ils représentent les parents auprès :

- Du chef d'établissement,
- De l'Ogec,
- Des différentes instances de l'Enseignement Catholique.

X Ils assurent auprès des familles :

- **Accueil et accompagnement** : rentrée scolaire, porte-ouverte, réunion (écoute, dialogue, convivialité) ;
- **Animation** : organisation de soirées festives, manifestations, ... ;
- **Information et communication** : Revue « famille & éducation », site Internet...